

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-007-16654/24/BM

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à Aix-Marseille Université pour le projet "Centre de Recherche en Cardiovasculaire et Nutrition" (C2VN) sur le site de la Faculté de Pharmacie de Marseille - Approbation d'une convention - MGDIS n°9511
101329**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité du territoire en même temps qu'un marqueur fort de son dynamisme et de son attractivité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage ainsi, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027".

L'effort de la Métropole en matière d'enseignement supérieur et recherche se matérialise en premier lieu par un soutien significatif aux 28 opérations retenues dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER), portant sur des projets immobiliers, des équipements de recherche ou encore des projets de résidence étudiante : au total la participation de la Métropole à ces opérations s'élèvera à 37,150 M € sur la période 2021 – 2027.

En dehors du Contrat de Plan Etat Région, la Métropole a la possibilité de soutenir, aux côtés de la Région, des projets qu'elle considère structurants au regard de leur impact sur l'une des 6 filières d'excellence reconnues dans l'Agenda du développement économique et de leur complémentarité avec d'autres projets soutenus à ce titre.

C'est le cas de l'opération C2VN – Centre de recherche en cardiovasculaire et nutrition (Unité mixte de recherche de AMU/INSERM/INRAE), qui vise à regrouper au sein du bâtiment de la faculté de Pharmacie, ses huit équipes de recherche et cinq plateformes technologiques actuellement localisées dans les différents bâtiments de la Pharmacie et de la faculté des Sciences médicales et Paramédicales. Cette opération, complémentaire de la restructuration du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM) inscrite au Contrat de Plan Etat Région et qui fait l'objet d'un rapport distinct, vient renforcer le Campus de la Timone, pôle d'excellence et d'envergure en matière de santé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le projet prévoit une réhabilitation lourde du deuxième niveau du bâtiment de pharmacie avec pour objectif de rationaliser et mutualiser les espaces de recherche et concevoir des espaces tertiaires adaptés aux besoins évolutifs en formation et recherche du laboratoire. Pour ce faire, il implique une réhabilitation de 1 500 m² SHON situés principalement au deuxième étage du bâtiment. Le programme fonctionnel comprendra la réalisation de laboratoires spécifiques (zones de confinement, sorbonnes, etc...) et des espaces tertiaires adaptés aux nouvelles modalités de travail et aux besoins de la recherche mutualisés entre les équipes du C2VN.

L'objectif global de cette opération est de favoriser les synergies et les collaborations entre les équipes du laboratoire, de renforcer sa visibilité au niveau régional, national et international et d'attirer de nouvelles expertises par :

- La création d'une unité de lieu pour les équipes du C2VN, et, partant, le renforcement de la dynamique scientifique et du sentiment d'appartenance, comme élément déterminant de l'attractivité du laboratoire et du rayonnement de sa recherche et de ses formations ;
- L'adaptation des locaux aux besoins évolutifs de la recherche, dans un bâtiment ayant déjà bénéficié d'une rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance, gage d'efficience pour la recherche et l'innovation ;
- Le réaménagement des locaux tertiaires pour développer un nouvel usage des locaux « bas carbone » pour en faire un facteur d'attractivité des talents et des jeunes générations, réduire les coûts de gestion et utiliser les ressources de façon plus rationnelle ;
- La conception d'un environnement attractif pour les start-ups et les industriels permettant d'augmenter la visibilité du C2VN et de renforcer les partenariats pour répondre aux enjeux du territoire.

Le rapprochement de ces équipes permettra enfin de mutualiser et d'optimiser des plateformes de cytométrie, d'imagerie, de métabolomique et de co-construire des programmes pluridisciplinaires de recherche et de formation en cardiovasculaire et nutrition.

Le coût total prévisionnel de 2 050 000 € TTC correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE	Total
Fonds propres	400 000
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	1 500 000
Métropole Aix-Marseille-Provence	150 000
TOTAL	2 050 000

La Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée en cofinancement à hauteur de 150 000 € pour cette opération de réhabilitation lourde en vue du regroupement des équipes du C2VN au sein du bâtiment Pharmacie sur le campus Timone – Dossier MGDIS n°9511. Le soutien financier de la Métropole représente 7,3% du coût global de l'opération qui est estimé à 2 050 000 € TTC.

Les dépenses engagées antérieurement à la date de signature de la convention, études préalables, techniques et de programmation, sont prises en compte dans l'assiette de la subvention et le versement de la subvention métropolitaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-

321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des filières d'excellence, dont la Santé, comme leviers essentiels de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- L'engagement de la Métropole, dans son Agenda du développement économique, à apporter un soutien renforcé aux forces de la recherche métropolitaine pour renforcer son excellence ;
- L'intérêt de la réhabilitation lourde du bâtiment Pharmacie du Campus de la Timone pour favoriser les synergies et les collaborations entre les équipes du C2VN et ainsi renforcer sa visibilité et son attractivité au niveau régional, national et international.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros au profit d'Aix-Marseille Université pour la réhabilitation lourde du bâtiment Pharmacie du Campus de la Timone.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2024, en section d'Investissement : autorisation de programme n° H210P20D01, opération d'investissement n°210140100D.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER